

INCLUSION FINANCIERE PAR LE SERVICE MOBILE MONEY EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2014-2020)

Grégoire MAYEDIYA KABIMBA¹

Résumé

Cet article analyse la contribution de services mobile money à l'inclusion financière en RDC. L'étude est faite sur la base des données comptables et financières des opérateurs de la téléphonie mobile œuvrant dans le pays au cours de la période de 2014 à 2020. L'étude recourt à l'approche descriptive pour mesurer la contribution des sociétés de télécommunications mobile à l'inclusion financière du Congo-Kinshasa durant la période sous analyse. Les résultats de l'étude révèlent notamment que le taux d'inclusion financière a été multiplié par 6 entre 2014 et 2020 en République Démocratique du Congo alors qu'il a augmenté de moins de 10 points en Afrique subsaharienne. Cette progression est globalement due à l'accroissement d'offre de services financiers dans tous les segments du marché financier congolais mais surtout à la suite l'explosion de services du mobile Money.

Mots clés : Inclusion financière, mobile money, RDC.

Abstract :

This article analyzes the contribution of the mobile money services to financial inclusion in the DRC. The study is carried out on the basis of accounting and financial data of mobile telephone companies operating in the country during 2014 to 2020. The study uses the descriptive approach to measure the contribution of telecommunications mobile firms to financial inclusion in Congo-Kinshasa. The results of the study reveal in particular that the rate of financial inclusion increased by six between 2014 and 2020 in the Democratic Republic of Congo while it increased by less than 10 points in sub-Saharan Africa. This progression is generally due to the increase in the offer of financial services in all segments of the Congolese financial market but especially following the explosion of the mobile Money services.

Keywords: Financial inclusion, mobile money, DRC.

1 Apprenant en DEA à l'Université de Kinshasa et Chef de Travaux à la Haute Ecole des Commerciales de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Introduction

Dans la quasi-totalité des régions du monde, on observe que les inégalités sociales deviennent de plus en plus préoccupantes et accentuées par la pauvreté.

La pauvreté est une préoccupation des hommes depuis la nuit de temps et sa réduction au mieux son éradication fait l'objet d'une grande espérance qui mobilise toutes les cultures et toutes les communautés humaines et du reste, elle reste au cœur des enjeux sociopolitiques et économiques. Comme l'a reconnu James SPETH, qui a pu dire : « nous ne pouvons accepter l'idée que la pauvreté sera toujours là. Le monde a des ressources, le savoir-faire, et les compétences nécessaires pour la reléguer dans les livres de l'histoire »².

Par conséquent, se rendre compte de son intensité dans un pays continent comme la R.D. Congo est d'une importance capitale en vue de l'élaboration des politiques cohérentes et des stratégies adaptées pour son éradication et la croissance et le développement du pays. Ceci est d'autant vrai que la crise socioéconomique qu'a connu le Congo Kinshasa au cours des trois dernières décennies d'avant les années 2000 a provoqué une profonde régression sociale dans le pays car tous les indicateurs sociaux et économiques disponibles prévoyaient une baisse du niveau de vie et du revenu formel.

Par ailleurs, la détérioration de vie s'est traduite par la précarité des conditions de vie et la pauvreté généralisée de la population privée d'accès aux ressources répondant à ses besoins fondamentaux.

D'après le rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde 2021-2022, plus de 90% des pays ont enregistré une baisse de leur IDH, faisant retomber le niveau du développement humain à son niveau de 2016. Cette contre-performance met en difficulté le progrès vers la réalisation des objectifs du développement durable en sigle O.D.D. S'agissant de la RDC, en 2021, la valeur de son IDH s'est établie à 0,479 contre 0,369 en 1990³.

C'est ainsi qu'en septembre 2000, à l'occasion du sommet du millénaire, les dirigeants du monde entier se sont donné huit objectifs du millénaire

2 Programme des Nations Unies pour le Développement, cité par G. Mayediya, Microfinance forme innovatrice de financement de développement et de lutte contre la pauvreté en RDC, Mémoire de licence en Sciences Economiques, UNIKIN, 2003-2004, p.2.

3 BCC, Rapport annuel 2021, p.19.

pour le développement (O.M.D) dont le premier visait la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et la faim à l'horizon 2015. La microfinance a été retenue comme un des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif.

A ce jour, après les résultats mitigés des différentes théories prônées par divers courants de pensées et d'économistes de développement ainsi que les institutions financières internationales, les gouvernements et l'ensemble des nations ont vite pris conscience que, le déficit de développement est tributaire du fait que seule une minorité de la population de la planète accède aux services sociaux de base que sont l'alimentation, la santé, l'éducation et l'habitat.

De ce fait, la microfinance est apparue comme un support essentiel à la réduction de la pauvreté dans le pays en développement. Toutefois, les évaluations récentes montrent que cette dernière n'a produit que de résultats mitigés au regard de l'objectif assigné. Partant des limites observées, l'exploration d'une nouvelle approche beaucoup plus globalisante et inclusive des personnes exclues du système financier tel que défini par les I.M.F a été envisagée.

C'est ainsi que, le paradigme a évolué vers le concept du secteur financier inclusif au mieux a changé la rhétorique dans le secteur, passant du concept de microfinance à l'inclusion financière pour permettre l'accès d'une grande majorité de la population aux services financiers (micro-prêts aux entreprises, facilités de dépôts, d'épargne, de retraite et d'assurance).

Par ailleurs, on observe à côté des banques dites classiques et des institutions de microfinance qui offrent des services financiers à une clientèle pauvre, les sociétés de télécommunication viennent à la rescousse de l'inclusion financière grâce à l'accroissement rapide du nombre de téléphones mobiles détenus dans le monde en général et en RD Congo en particulier, mais aussi de services financiers mis à la disposition de la communauté mondiale devenant de ce fait de vraies banques de proximité au travers leur service mobile money à l'instar du service M-pesa de l'opérateur Vodacom, Orange Money de la Société Orange RDC, Airtel Money de la firme Airtel et Afrimobile, de la compagnie Africell.

A travers leur service mobile money, ces sociétés offrent à leurs clients l'option de transférer à d'autres abonnés des unités de communication ou des fonds, ou de recharger leur compte mobile, faciliter le paiement des factures, etc. Outre les transferts de téléphone à téléphone, bon nombre des clients utilisent également leur compte mobile money pour effectuer des retraits et de transferts d'espèces, faire de dépôt au titre d'épargne etc.

De ce qui précède, l'on observe que la finance inclusive, incluant l'offre traditionnelle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, à faible coût d'usage, est devenue le terme générique des actions à destination des populations à faibles revenus.

C'est principalement pour cette raison que dans le cadre de cette recherche la principale problématique est d'analyser la contribution à l'inclusion financière par le service mobile money en République Démocratique du Congo. De manière spécifique, il s'agit de répondre à la question suivante : le service mobile money contribue-t-il à l'amélioration du taux de l'inclusion financière en RDC ?

L'objectif principal de la présente analyse est de mesurer la contribution du mobile money à l'inclusion financière des personnes exclues du système bancaire classique en R.D. Congo. La démarche méthodologique adoptée est l'analyse descriptive. Une base de données provenant des sociétés de téléphone mobile a été exploitée.

La suite de l'article est structurée en trois sections. La première traite du cadre conceptuel sur le mobile money et de l'inclusion financière. La seconde section procède par un aperçu historique du mobile money au Congo-Kinshasa. La troisième section présente la méthodologie adoptée, les données utilisées et mesure la contribution du mobile money dans l'inclusion financière de la République démocratique du Congo au cours des années 2014 à 2022. Une conclusion met terme à l'étude.

I. Généralités sur le concept « Mobile money » et l'inclusion financière

Cette section présente les généralités sur deux concepts clés utilisés tout long de cette étude. Il s'agit du concept « mobile money » et de l'inclusion financière.

1.1. Quid du mobile money ?

Le mobile money désigne, au sens strict, les services financiers offerts via le téléphone mobile ou portable, les opérateurs des télécommunications mobiles pour effectuer le paiement des factures, de transferts d'argent (envois et réception) ou la consultation de soldes. Il peut aussi s'entendre, selon Donovan (2012), comme étant la production des services financiers via des appareils mobiles.

Le Mobile money fait référence à un ensemble des transactions financières qui peuvent être réalisées ou accessibles par téléphone mobile (Aron, 2015). Cette définition nous paraît globalisante du fait qu'elle intègre une vaste gamme de services financiers tels que le paiement mobile (transfert des fonds, paiement de factures), la banque mobile (consultation d'un compte, transactions et informations) et la finance mobile (crédit), assurance ou épargne.

Le mobile money comme le mobile banking sont considérés à ce jour comme les derniers innovateurs de la finance. Kempson et Whyley (1999) présentent l'innovateur financier comme un élément constitutif de tout processus d'inclusion financière qui devrait résulter des actions stratégiques telles que l'amélioration de l'accès physique à une institution financière, la réduction des contraintes en matière de crédit, la réduction des coûts et la généralisation des services financiers à domicile grâce à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de la communication (centres d'appel, banques en ligne et téléphone mobile).

1.2. Quid de l'inclusion financière ?

Pour Mthuli Ncube (2012), les services financiers se définissent au sens large, comme intégrant les opérations de règlement, la mobilisation de l'épargne, l'affectation des capitaux, le suivi des utilisateurs de capitaux et la transformation des risques. Par conséquent, l'inclusion financière désigne toute démarche permettant d'offrir à une frange de la population, marginalisée par le secteur financier conventionnel des services financiers accessibles, faciles à utiliser et à moindre coût (Ziadi, 2012). Par contre, l'exclusion financière est définie comme la difficulté rencontrée par la population exclue à l'accès et l'usage de services- financiers.

Elle appelle à l'innovation dans les procédés, les produits et les institutions en vue d'offrir des solutions appropriées à une population spécifique outre l'amélioration de l'accès à une infrastructure financière de proximité. De ce fait, la finance innovatrice réduit l'exclusion financière qui touche généralement les femmes, les ménages pauvres et le moins instruits. A travers la finance solidaire, les démarches inclusives se sont multipliées et accentuées surtout avec le développement des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

A cet égard, le mobile money au sens large du terme constitue une démarche novatrice qui a démontré ses effets au Kenya, aux Philippines et en Afrique du Sud. La réussite de la téléphonie mobile en Afrique, note Ché-

neau-Loquay (2012), peut être expliquée par la mise en œuvre du modèle néolibéral à l'échelle mondiale, mais aussi par les capacités d'adaptation des opérateurs internationaux à la demande locale ; ils ont su changer de modèle économique pour répondre aux besoins d'une population pauvre qui cherche à minimiser ses dépenses.

Dans le contexte de la République Démocratique du Congo, l'inclusion financière s'inscrit dans une réflexion pluridisciplinaire à la recherche d'une meilleure cohésion sociale. En effet, les systèmes électroniques de prestation des services pour le programme de transferts sociaux en espèces offrent aux institutions chargées de mettre en œuvre ces programmes et aux bénéficiaires des prestations, un nombre d'avantages en termes de renforcement du rapport coût/efficacité et de la flexibilité (Katharine et Tracy, 2011).

L'intérêt croissant des banques pour l'extension de leurs services financiers ainsi que la pénétration rapide de l'infrastructure des téléphones mobiles, ont pour conséquence la fourniture électronique des transferts en espèces de plus en plus considérée comme une option viable. Le téléphone portable est utilisé comme carte bancaire virtuelle et stocke en toute sécurité les informations concernant le client et l'institution financière et/ou l'opérateur de téléphonie mobile. La carte SIM (Subscriber Identity Module), à l'intérieur de la plupart des téléphones GSM, est en fait une carte à puce semblable à une carte bancaire. Le code PIN (Personal Identification Number) et le numéro de compte du client de la banque ou de l'opérateur télécoms stockent les informations sur cette carte SIM. Pour remplir les mêmes fonctions que celles d'une carte bancaire.

Le téléphone portable reproduit aisément les fonctionnalités d'un terminal de point de vente, il peut être utilisé pour obtenir une autorisation de transaction auprès d'un établissement financier ou du shop d'un opérateur des télécommunications. Le téléphone portable est aussi utilisé comme guichet automatique. De ce fait, il sert de point de dépôt et de retrait d'argent liquide.

Enfin, le téléphone mobile est utilisé comme un terminal de services bancaires en ligne. Cela permet d'offrir deux services fondamentaux à la clientèle : d'une part, l'accès instantané à n'importe quel compte, et d'autre part, la possibilité d'effectuer des paiements et des transferts à distance. Le téléphone et la connexion sans fil mettent tous les services Internet à la portée de clients non bancarisés, précise Ondiege (2011).

II. Aperçu historique de mobile money en RDC

Comme on le sait, les banques commerciales, tout comme les établissements de microfinance, ont toujours été au centre de l'économie. Elles participent à collecter de l'épargne publique et offrent, en retour, à leurs clients des moyens de paiement et d'autres services pour répondre à leurs multiples besoins. Mais le système bancaire traditionnel continue d'exclure les plus pauvres avec des conditions d'accès souvent discriminatoires. C'est pour pallier cette faiblesse que le paiement par monnaie virtuelle voit le jour.

Dans l'univers de télécoms en RDC, Airtel Congo (plus de 7 millions d'abonnés) a été le premier à lancer sur le marché son produit « Airtel-money », le 20 mars 2012. Tigo (6,6 millions d'abonnés de téléphonie cellulaire) fait aussi du Mobile money avec son Tigo-Cash lancé le 20 juillet 2012.

Il est donc, intéressant de citer le cas de CELPAY au titre des innovations et des institutions financières spécialisées ayant des liens avec la microfinance. CELPLAY a été créée par CELTEL, avec le statut de société à responsabilité limitée en 2003, puis achetée par la banque Africaine First Rand Bank en 2005. Grâce à l'énorme augmentation du nombre de téléphones portables en RDC (environ 5,5 millions en 2006) ; à comparer avec 1 millions d'autres abonnés des unités de communication ou des fonds, ou paiement anticipé. Lorsqu'un client ouvre un compte avec CELPAY, il pouvait choisir d'ouvrir un compte auprès d'une banque (parmi trois), avec un versement initial minimum de 500 USD. Outre les transferts de téléphone à téléphone, les clients pouvaient également utiliser leur compte CELPAY pour effectuer des retraits d'espèces à plus de 5.000 DAB dans le pays, aux endroits où le réseau GSM est disponible. CELPAY n'était pas autorisé cependant elle-même à traiter les espèces. A Kinshasa, CELPAY gérait 40.000 comptes avec des banques et estime que ses clients effectuent environ 100.000 transactions chaque jour.

Les informations relatives au client de même que l'historique des opérations de ce client, sont disponibles par l'intermédiaire du téléphone portable du client et par internet. CELPAY a également réalisé un projet pilote de système de paiement avec carte pour effectuer les versements des prestations accordées par l'Etat aux soldes démobilisés.

Tableau n°1 : Nombre d'abonnements actifs en mobile money par opérateur

Nombre d'abonné actifs du mobile money (90 jours)						
Africell	236.315	122.916	211.127	115.817	115.817	-50,99%
Airtel	3.245.522	3.590.719	3.713.113	3.833.112	3.833.112	18,10%
Orange	2.563.470	2.731.116	2.455.821	2.505.618	2.505.618	-2,26%
Vodacom	3.432.773	3.476.843	3.620.655	3.620.942	3.620.942	5,48%
Total abonnements	9.929.473	9.921.594	10.000.716	10.075.489	10.075.489	1,47%
Taux de pénétration du mobile money						
Taux de pénétration	10,4%	10,4%	10,5%	10,6%	10,6%	0,2%
Parts de marché sur les abonnements du mobile money						
Africelle	2,07%	1,24%	2,11%	1,15%	1,15%	-0,92%
Airtel	35,17%	36,19%	37,13%	38,04%	38,04%	2,88%
Orange	28,00%	27,53%	24,56%	24,87%	24,87%	-3,13%
Vodacom	34,76%	35,04%	36,20%	35,94%	35,94%	1,17%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%
Chiffre d'affaires du mobile money TTC en USD						
Africell	172.144	37.690	114.639	16.903	169.232	-1,69%
Airtel	18.453.782	6.688.667	7.084.361	6.934.584	20.707.612	12,21%
Orange	10.899.130	2.901.135	3.190.874	3.081.334	9.173.343	-15,83%
Vodacom	24.300.411	8.616.292	9.239.430	9.087.006	26.942.728	10,87%
Total TTC en USD	53.312.934	18.243.785	19.629.303	19.119.826	56.992.914	6,90%
ARPU mobile money (chiffre d'affaires moyen par abonnements par mois) en USD						
ARPU en USD	1,83	1,84	1,96	1,90	1,90	4,07%

Source : ARPTC via les déclarations des opérateurs

En République Démocratique du Congo, les 4 opérateurs de Mobile Money (Mpsa, Orange Money, Airtel Money et Afrimoney) ont réalisé un chiffre d'affaires de 56,9 millions USD au deuxième trimestre 2022 contre 53 millions USD au premier trimestre de cette année, renseigne un rapport de l'Observatoire du marché de la téléphonie mobile, structure de l'ARPTC (Autorité de régulation de la Poste et des télécommunications au Congo).

Les deux majors du secteur de Mobile Money en RDC restent Mpsa avec 26,9 millions de chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2022 et Airtel Money avec 20,7 millions USD de chiffres d'affaires.

Quant au nombre d'utilisateurs actifs de mobile money, il a connu une hausse de 1,47% au 2ème trimestre 2022 par rapport au 1er trimestre 2022,

soit de 9 millions 927.473 utilisateurs à 10 millions 075.489 avec un taux de pénétration passant de 10,43% à 10,58%.

1.1. Produits mobiles money

Différents produits et services sont offerts par mobile money, il s'agit du dépôt/ Epargne, le retrait de fonds, le transfert de fonds de personne à personne (utilisateurs et non utilisateurs), achats de biens et services (stations-services, alimentations, salon de coiffure, transport, hôtels et restaurant, etc.), achat de crédit, paiement salaires, transferts internationaux etc.

Grâce au service mobile money, le téléphone portable sert actuellement de carte bancaire virtuelle et stocke en toute sécurité les informations concernant le client et l'institution financière. La carte SIM présente à l'intérieur de la plupart des téléphones GSM est en fait une carte bancaire. Le code PIN et le numéro de compte du client de la banque peuvent être stockés sur cette carte SIM pour remplir les mêmes fonctions que celles d'une carte bancaire. Le téléphone portable reproduit aisément les fonctionnalités d'un terminal de point de vente : il peut être utilisé pour obtenir une autorisation de transaction auprès d'un établissement financier. Il peut également être utilisé comme guichet automatique. De ce fait, il peut servir de point de dépôt et de retrait d'argent liquide. Enfin, le téléphone portable peut être utilisé comme un terminal de services bancaires en ligne. Cela permet d'offrir deux services fondamentaux à la clientèle : un accès instantané à n'importe quel compte et la possibilité d'effectuer des paiements et des transferts à distance⁴.

L'utilisation du service est facile pour tout individu connaissant la manipulation d'un téléphone portable. L'abonnement est gratuit pour toute personne désirant bénéficier du service et une fois abonné, l'utilisateur obtient un compte qui lui permet de recevoir et d'envoyer de l'argent à n'importe quel moment. Pour ce qui concerne les frais de transaction et commission, chaque opérateur a ses propres tarifs proportionnellement au montant transféré.

2.2. Etat des lieux de service mobile money

Il est observé cependant que, certains facteurs institutionnels limitent la capacité des IMF à recourir aux marchés financiers et par conséquent l'exclusion au service financier visant à assurer l'autopromotion économique et sociale des certaines personnes à faibles revenus semble évidente et récurrente.

4 Le mobile banking au service de l'inclusion financière - Jeune Afrique, 2019

Ainsi donc, les entreprises de télécommunication se sont révélées être des véritables banques de proximité qui offrent des produits et services financiers à des personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès au secteur financier formel, grâce à l'énorme augmentation du nombre des téléphones portables dans le monde en général et en R.D. Congo en particulier.

Par ailleurs, les entreprises de télécommunication par leur service Mobile money offrent à leurs clients l'option de transférer à d'autres abonnés les unités de communication ou des fonds, ou de recharger leurs comptes de téléphone portable.

Outre les transferts téléphone à téléphone, les clients peuvent également utiliser leurs comptes Mobile money pour effectuer de retraits et des transferts d'espèces, de procéder au dépôt à titre d'épargne etc. c'est d'ailleurs ce qu'a prôné la banque mondiale qui a fixé en 2019, dans le cadre d'un rapport dédié, l'accès universel aux services financiers à l'ensemble des adultes en âge de travailler, dont la finance inclusive incluant l'offre traditionnelle et les nouvelles technologies à faible coût d'usage est devenue le terme générique des actions à destination des populations à faible revenu⁵.

C'est dans ce contexte que la quasi-totalité des sociétés de télécommunication en RDC, définissent différentes stratégies de communication pour faire connaître leurs différents services Mobile money (MPSA, Aïrel Money, Orange money, etc...) auprès de leurs différents consommateurs.

2.3. La réglementation des services financiers offerts pour les opérateurs de Téléphonie Mobile

La réglementation de services financiers offerts par les sociétés de télécommunication tire sa source de l'instruction de la BCC relative à l'émission de monnaie électronique et aux Etablissements de monnaie électronique (EME). Ces établissements appartiennent à la catégorie des sociétés financières ; leur capital minimum a été fixé à l'équivalent en francs congolais 2,5 millions de dollars américains.

En effet, les services de monnaie électronique font l'objet d'une réglementation et d'une supervision prudentielle sous la responsabilité de la BCC. Les établissements de la monnaie électronique (EME) ne sont pas autorisés à réaliser des opérations de crédit à la clientèle et à ce titre, ils placent leur trésorerie dans un ou plusieurs fonds fiduciaires du secteur

⁵ Gca-fondation.org/actualités/de-la-microfinance-la-finance-inclusive.

interbancaire. Ces établissements sont autorisés à utiliser les services « d'agents » ou « shop » de détail non salariées pour la distribution de monnaie électronique. Précisons que la réglementation relative à ces agents est succincte, mais en contrepartie l'établissement de monnaie électronique est civilement responsable des dommages que pourraient causer leurs agents de détail vis-à-vis des tiers.

Notons en passant qu'en RDC, la téléphonie Mobile a intégrée avec succès, les services financiers et la BCC, en tant qu'autorité de supervision de secteur financier a accordé le statut particulier de « sociétés financières » aux opérateurs de télécommunication installés dans le pays. En outre, avec les réformes structurelles entreprises en 2002, une autorité de régulation du secteur de télécoms a été mise en place. Il s'agit de l'Autorité de Réputation des postes et Télécommunications du Congo en sigle « ARPTC » qui veille au strict respect des principes de concurrence sur le marché des télécommunications⁶, le droit de télécoms permet un développement rapide de la téléphonie mobile dans le pays. Toutefois, la réglementation des télécoms actuellement en application dans le pays est en cours de modernisation à travers le projet de révision de la loi n° 013/2002 sur les éléments tels que la preuve électronique et les éléments nécessaires sur le commerce électronique.

III. Contribution Mobile Money à l'inclusion financière en RDC

L'inclusion financière (ou finance inclusive) est l'offre de services financiers et bancaires à faible coût pour les consommateurs en difficultés et exclus des services traditionnels. Les services bancaires représentent aujourd'hui des services indispensables pour être intégrés à la société.

L'inclusion financière est donc une réponse à « l'exclusion bancaire » qui est directement liée à l'exclusion sociale. L'accès à un compte d'opérations courantes constitue la première étape vers une inclusion financière entière, en ouvrant la voie au dépôt d'argent, et à la réception de paiement. Le groupe de la Banque Mondiale œuvre pour que chaque adulte ait accès aux services financiers, partout dans le monde, à travers son initiative pour un accès universel aux services financiers à l'horizon 2020 (Banque Mondiale, 2020). Les technologies mobiles et numériques ont sensiblement contribué à stimuler l'inclusion financière en Afrique subsaharienne ces

⁶ DONOVAN, K. (2012). Mobile money, more freedom? The impact of M-PESA's network power on development as freedom. *International Journal of Communication*, 6, 2647– 2669.

dernières années. Le pourcentage d'altitudes disposant d'un compte est passé de 24% en 2011 à 34% en 2018.

En République Démocratique du Congo, les services bancaires mobiles viennent progressivement combler les lacunes des banques traditionnelles. La finance numérique recèle encore un potentiel inexploité en Afrique subsaharienne, pour autant que les services financiers soient adaptés au contexte local et aux caractéristiques des utilisateurs finaux. Le service financier mobile de réseaux mobiles a joué un rôle essentiel dans cette croissance. Avec ces services, l'argent mobile est en train de transformer la manière dont les personnes accèdent aux services financiers, tout en offrant de nouvelles opportunités commerciales aux opérateurs. L'activité de services financiers via la téléphonie mobile en République Démocratique du Congo est analysée au regard du volume des transactions et du comportement des utilisateurs. Plusieurs opérations sont fournies aux clients à travers le service mobile financier. Il s'agit entre autres des dépôts et retrait d'argent, de l'achat des recharges téléphoniques, des services de transferts d'argent, des paiements de factures, etc⁷. Aujourd'hui, de véritables portefeuilles électroniques, les comptes bancaires mobiles sont plus utilisés que les comptes bancaires classiques par les populations et permettent le paiement par mobile. Autant dire que « Mobile money » ou le transfert d'argent par téléphone a bien changé les habitudes des populations africaines. Et selon les prévisions, l'avenir du Mobile Money est plutôt radieux sur le continent. Les services liés aux transferts électroniques semblent révolutionnaires. Sa forte pénétration dans les habitudes de la population s'explique par la démocratisation du téléphone mobile et l'accessibilité de l'Internet par le grand public.

Pratique et facile d'usage, de nombreuses activités se réalisent aujourd'hui à travers ce service par un public hétérogène quel que soit son statut de portefeuille électronique, il est devenu le moyen privilégié de la population congolaise pour envoyer ou recevoir de l'argent, consulter leur solde, acheter des biens de consommation ou payer leurs factures à partir de leur domicile. En raison du progrès du Mobile Money et de son potentiel à favoriser l'inclusion financière, nous voudrions dans ce point faire une analyse comparative des institutions de microfinance et de service mobile money dans leur propension ou leur capacité à influencer la République Démocratique du Congo à l'inclusion financière.

⁷ Rapport annuel de l'ARPTC, 2020.

Mais avant de procéder à cette analyse comparative, il sied dans ce point de mettre l'accent sur l'inclusion financière telle que favorisée par le service mobile money en République Démocratique du Congo.

L'inclusion financière définit la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins. L'inclusion financière est à mettre en rapport avec le nombre des populations ayant accès aux services financiers.

3.1. Services Financiers Mobiles (SFM) en RDC

Ces services constituent aujourd'hui le premier accès à des services financiers pour des millions de clients et répondent à des besoins majeurs de gestion sécurisée et simplifiée de l'argent.

Les opérateurs de réseaux mobiles ont mis en place un portefeuille électronique permettant notamment de retirer et de déposer de l'argent « Cash » ainsi que d'effectuer des transferts entre particuliers.

Pour chaque opérateur de télécommunications qui offre le service de mobile money, le rapport décrit les services proposés, les banques partenaires, les conditions d'utilisation, les cibles ainsi que les devises utilisées.

Il sied de noter que la recherche documentaire et les entretiens informels effectués par l'équipe du bureau d'étude Target sarl ont montré que le secteur de mobile money en RDC a atteint en 2021, selon l'ARPTC (Autorité de Régulation de la Poste et Télécommunications en RDC), un revenu global de 41 812 322 USD avec 12 739 638 abonnés et un taux de pénétration s'élevant à 14,21%.

Ainsi, sur les 3 opérateurs offrant le service mobile money, la société Vodacom bat le record avec 38,88% de parts de marché. Elle est suivie de Airtel avec 27,15%; Orange 26,76% et Africell (7,21%).

Ces statistiques seront reprises dans les tableaux ci-dessous pour une analyse comparative entre les IMF et mobile money à l'inclusion financière.

Tableau n°2 : Contribution du Mobile Money et inclusion financière au sens large de 2014 à 2020

Nombres des comptes par structures	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Banques	1.274.034	2.016.918	2.035.089	2.203.857	2.925.446	3.911.387	4.514.700
ISFD	1.052.069	1.471.464	1.781.924	1.851.044	1.901.022	1.931.438	2.098.859
Mobile Money ouvert	1.627.888	1.963.713	10.112.511	12.098.515	14.170.631	22.553.500	21.500.000
Nombre total des comptes (A)	3.953.991	5.452.095	13.929.524	16.153.416	18.997.099	28.396.325	28.113.559
Population totale	69.189.300	71.422.000	73.714.900	76.071.900	78.478.800	80.961.900	83.523.500
Population active	44.258.000	46.028.300	47.869.500	48.060.985	48.265.251	49.535.336	49.742.297
Taux d'inclusion financière au sens large % à la population totale	5,7%	7,6%	18,9%	21,2%	24,2%	35,1%	33,7%
Taux d'inclusion financière au sens large en % à la population active	8,9%	11,8%	29,1%	33,6%	39,4%	57,3%	56,5%

Source : Calculs de l'auteur sur base des données provenant du Condensé hebdomadaire d'informations statistiques BCC, n°52 au 28 décembre 2020, p.2. ; du Rapport annuel 2020, pp.243-246 et du Rapport d'activité de la microfinance 2020, p.20.

Il ressort de ce tableau, lorsque nous considérons l'inclusion au sens large, c'est-à-dire la détention d'un compte dans les banques, les institutions du système financiers décentralisés (caisse d'épargne, coopérative d'épargne et de crédits et les institutions de microfinance) et les sociétés de télécommunication mobile, environ un tiers de la population congolaise se trouvent incluses.

Le taux d'inclusion financière a été multiplié par 6 entre 2014 et 2020 en République Démocratique du Congo alors qu'il a augmenté de moins de 10 points en Afrique subsaharienne. Cette progression en République Démocratique du Congo, est globalement due à l'accroissement d'offre de services financiers dans tous segments du marché financier congolaise mais grandement à cause du mobile Money.

En effet, le taux global d'inclusion est passé de près de 6% en 2014 à près de 34% en 2020. En termes de comptes ouverts, ils sont passés de 1.274

milliers de comptes bancaires en 2014 à 4.514,7 milliers en 2020. En outre, les comptes ouverts auprès des ISFD sont passé de 1.052, milliers en 2014 contre 2.098 milliers en 2020. Par contre les comptes du mobile Money ont enregistré un bond spectaculaire passant de 3.953,9 milliers de comptes ouverts à 28.113,6 milliers en 2020, soit un accroissement de 711% en 7 ans.

Le second indicateur de l'inclusion financière est celui de l'inclusion financière au sens strict cet indicateur, outre les comptes bancaires et des ISFD, il tient compte uniquement des comptes du mobile money actifs, c'est-à-dire, les comptes du Mobile Money qui ont été actionné, soit pour le transfert de fonds, soit pour l'épargne, soit enfin, pour le microcrédit ou les avances sur salaire.

Tableau n°3. Contribution du Mobile Money et amélioration de l'inclusion financière

Nombres de comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Banques	1.274.034	2.016.918	2.035.089	2.203.857	2.925.446	3.911.387	4.514.700
ISFD	1.052.069	1.471.464	1.781.924	1.851.044	1.901.022	1.931.438	2.098.859
Mobile Money actif	97.673	267.879	1.503.253	1.770.884	1.947.550	3.103.950	5.900.000
Nombre total des comptes	2.423.776	3.756.261	5.320.266	5.825.785	6.774.018	8.946.775	12.513.559
Population totale	69.189.300	71.422.000	73.714.900	76.071.900	78.478.800	80.961.900	83.523.500
Population active	44.258.000	46.028.300	47.869.500	48.060.985	48.265.251	49.535.536	49.742.297
Taux d'inclusion ou % à la population totale	3,5%	5,3%	7,2%	7,7%	8,6%	11,1%	14,9%
Taux d'inclusion ou à la population active	5,5%	8,2%	11,1%	12,1%	14,0%	18,1%	25,2%

Source : Calcul de l'auteur sur base des données provenant du Condensé hebdomadaire d'info stat. BCC n°52, p.2 ; du Rapport annuel BCC 2020, p.246 et du Rapport d'activité de la microfinance BCC 2020, p.20.

Il ressort de ce tableau que lorsque nous considérons l'inclusion au sens strict, c'est-à-dire, la détention d'un compte, dans les banques, les ISFD et Mobile Money actif, 3,5% de la population congolaise soit inclus financièrement contre 5,5% de la population congolaise active, c'est-à-dire, en âge de travailler en 2014. Le taux d'inclusion financière au sens strict, c'est-à-dire, tenant des comptes du Mobile Money actif a été multiplié par 4,3 fois entre 2014 et 2020 par rapport à la population totale contre 4,6 fois

pour la population active au cours de la même période. Cette progression en République Démocratique du Congo est due à l'accroissement d'offre de services financiers offert par les banques, les ISFD mais surtout par les sociétés de télécommunication Mobiles. La République Démocratique du Congo affiche les taux de progression de plus en plus élevé et la meilleure couverture territoriale en matière d'offre de services financiers, cette progression rapide est liée au développement des réseaux de distribution de services de monnaie électronique.

3.2. Mobile Money et volume de transaction

En plus de favoriser l'inclusion financière en République Démocratique du Congo, le Mobile Money permet le dénouement des plusieurs transactions financières. En effet, lancé en novembre 2014, le Mobile Banking progresse en République Démocratique du Congo. En ce qui concerne la valeur des transactions, précise la Banque Centrale du Congo dans ses rapports annuels 2018 et 2020 ce qui suit : alors qu'en 2014, elle ne représentait que 0,3 millions de dollars américains, la valeur des transactions est passée successivement de 54,8 millions de dollars à 2017, 148,1 millions de dollars en 2018, 234,6 millions de dollars à fin 2019 à 680,7 millions de dollars en 2020.

Pour ce qui est du volume des transactions, il est passé respectivement de 7,1 millions en 2017, 11,5 millions en 2018, 22 millions en 2019 à 44,6 millions à fin décembre 2020⁸.

Tableau n°4 : Nombre de compte du Mobile Money actif, valeur et volume des transactions en millions de dollars de 2014 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mobile Money actif	97.673	267.879	1.503.253	1.770.884	1.947.550	3.103.900	5.900.000
Valeur de transaction en dollars US	0,30	50,59	52,7	54,8	148,1	234,6	680,7
Volume de transaction	ND ¹	ND	ND	7,1	11,5	22,0	44,6

Source : Rapport annuel 2020, p.246

Ce tableau révèle que plus le nombre des comptes du Mobile Money ou Banking s'accroît la valeur ainsi que le volume de transaction s'accroissent également. Les transactions initiées portent, entre autres, sur le transfert d'argent, l'achat des unités, le retrait de fonds, le service bancaire (crédit sous forme d'avance sur salaire, de paiement de salaire), paiement de fac-

⁸ BCC, Rapport annuel 2018, p.246.

ture, etc. Le volume de transaction comprend donc ces différentes transactions.

On peut déduire de tout ce qui précède que la croissance des activités micro-financières et du Mobile Money en République Démocratique du Congo s'effectue au gré de l'évolution de l'ampleur des besoins de financement exprimés par les ménages et par les microentreprises. Ces besoins, à leur tour, sont commandés par l'état de vulnérabilité d'ensemble dans lequel se trouvent les agents économiques. Ils commandent ainsi la nature des produits à offrir sur le marché, la politique commerciale à mettre en place par les ISFD et les sociétés de la téléphonie Mobile, mais aussi les innovations financières adaptées au besoin exprimés par les consommateurs de services financiers dans le pays.

Conclusion

Cette étude qui a portée sur l'analyse de la contribution du mobile money à l'inclusion financière en RDC a voulu savoir si le mobile money contribue à l'inclusion financière dans ce pays. L'objectif principal de l'étude était de mesurer la contribution du mobile money à l'inclusion financière des personnes exclues du système bancaire classique en R.D. Congo.

La démarche méthodologique adoptée dans cette recherche était l'analyse descriptive. Une base de données a été exploitée dans le cadre de cette étude, c'est-à-dire, la source de données provient des sociétés de téléphone mobile compilées relatives au Mobile Money. En effet, compte tenu de la nouveauté de l'activité de Mobile Money, cette étude s'est limitée à l'examen des activités menées par le service mobile money et son incidence sur l'inclusion financière à l'horizon temporel allant de 2014 à 2021.

Au regard de ces analyses, la recherche a abouti aux conclusions suivantes :

- Quant au nombre d'utilisateurs actifs de mobile money, l'étude révèle une hausse de 1,47% au 2ème trimestre 2022 par rapport au 1er trimestre 2022, soit de 9 millions 927.473 utilisateurs à 10 millions 075.489 avec un taux de pénétration passant de 10,43% à 10,58%.
- Le taux d'inclusion financière a été multiplié par 6 entre 2014 et 2020 en République Démocratique du Congo alors qu'il a augmenté de moins de 10 points en Afrique subsaharienne. Cette progression en République Démocratique du Congo, est globalement due à l'accroissement d'offre de services financiers dans tous les segments

du marché financier congolais mais grandement à cause du mobile Money.

- La République Démocratique du Congo affiche les taux de progression de plus en plus élevé et la meilleure couverture territoriale en matière d'offre de services financiers, cette progression rapide est liée au développement des réseaux de distribution de services de monnaie électronique.
- Le nombre des comptes du Mobile Money s'accroît en valeur monétaire ainsi qu'en volume de transaction. Les transactions initiées portent, entre autres, sur le transfert d'argent, l'achat des unités, le retrait de fonds, le service bancaire (crédit sous forme d'avance sur salaire, de paiement de salaire), paiement de facture, etc.

L'étude conclut en montrant que le mobile money constitue une nouvelle innovation qui a permis de venir à la rescousse des banques et des IMF dans l'amélioration de l'inclusion financière en RDC.

Bibliographie

1. Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2021.
2. Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2018.
3. Donovan, K. (2012). Mobile money, more freedom? The impact of M-PESA's network power on development as freedom. *International Journal of Communication* 6, 2647– 2669.
4. Gca-fondation.org/actualités/de-la-microfinance-la-finance-inclusive.
5. <https://www.africmemoire.com/part.3-chap-i-revue-de-la-litterature-870.html>
6. Innovation et bancarisation Etude de cas : mobile banking. Estelle Brack Africa Banking Forum Abidjan, 23&24 mai 2013.
7. Laetitia CHAIX., « le paiement Mobile : Modèles économiques et régulation financière » in *Revue d'économie financière*, 2012, pp. 277-297
8. Le mobile banking au service de l'inclusion financière - Jeune Afrique, 2019
9. Programme des Nations Unies pour le Développement, cité par G. Mayediya, Microfinance forme innovatrice de financement de développement et de lutte contre la pauvreté en RDC, mémoire de licence en Sciences Economiques, UNIKIN, 2003-2004, p.2.
10. Rapport annuel de l'ARPTC, 2020.